



Rapport d'enquête :

Les attentes en matière de formation continue (DPC) des préparateurs/préparatrices en pharmacie d'officine

28/07/2025

CNP PPO



Rapport de l'enquête DPC

Enquête sur les besoins en formation professionnelle continue et plus particulièrement sur les besoins en matière de DPC (développement professionnel continue) des préparateurs/préparatrices en pharmacie d'officine, réalisée par le CNP PPO (Conseil National Professionnel des Préparateurs en Pharmacie d'officine)

Remerciements

Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'une enquête nationale menée auprès des préparateurs et préparatrices d'officine diplômés, exerçant en France.

Nous remercions les nombreux professionnels pour leur participation et le temps consacré à cette enquête, ainsi que pour la diffusion de celle-ci auprès de leurs collègues.

Nous remercions les organisations syndicales et associatives nationales représentatives des préparateurs en pharmacie d'officine, pour avoir relayé cette enquête.

1) Introduction

Un Conseil National Professionnel (CNP) est une association loi 1901 représentative d'une profession de santé conventionnée avec l'état.

Il a pour rôle d'assurer la promotion, le développement et la valorisation de la profession.

Le Conseil National Professionnel permet aux professionnels de santé de travailler ensemble pour développer des stratégies d'amélioration de la qualité des soins et de la formation continue.

Il a pour mission de représenter les intérêts des professionnels de santé auprès des instances gouvernementales et des organismes de financement.

Le Conseil National Professionnel des Préparateurs en pharmacie d'Officine (CNP PPO) est l'acteur clé de la formation continue des préparateurs en pharmacie, missionné par le Ministère de la Santé et de la Prévention, il œuvre au développement de la discipline en étant l'interlocuteur privilégié de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC).

Cette enquête a pour objectif de recueillir les besoins en formation des préparateurs/préparatrices en pharmacie en matière de DPC.

Ces axes doivent répondre aux grands enjeux de santé et aux objectifs prioritaires de l'Etat en vue d'une amélioration constante du système de santé.

Aussi, en réponse à la mission de : « veille sur les initiatives de terrain et les besoins des professionnels », le CNP PPO a déployé cette enquête professionnelle à destination de l'ensemble des préparateurs et préparatrices en pharmacie d'officine en exercice.

2) Objectifs, méthodologie de l'enquête

L'objectif principal de l'enquête est d'identifier les besoins en formation professionnelle continue, à travers le DPC notamment des préparateurs/préparatrices en pharmacie d'officine.

Elle doit également permettre de s'assurer que les préparateurs/préparatrices en pharmacie ont accès à des formations dispensées dans le cadre du DPC.

2.2 Critères de participation

Cette enquête s'adresse aux préparateurs/préparatrices en pharmacie exerçant en France.

2.3 Moyen de diffusion et durée de l'enquête

L'enquête a été proposée à partir d'un questionnaire mis en ligne le 19/08/2024. Elle a duré 7 mois et les données ont été exportées le 31/03/2025.

Le lien vers l'enquête a été :

- distribué par e-mail aux organisations syndicales représentatives des préparateurs en pharmacie
- distribué par e-mail aux associations professionnelles de préparateurs/préparatrices en pharmacie
- relayé par la presse, notamment le magazine porphyre
- partagé sur les réseaux sociaux de type LinkedIn ou Facebook (ainsi que dans les groupes s'adressant aux préparateurs/préparatrices en pharmacie)
- diffusé et relayé par e-mails par les préparateurs/préparatrices en pharmacie entre eux à partir de leurs réseaux professionnels et personnels.

652 préparateurs/préparatrices en pharmacie ont répondu à l'enquête diffusée.

3) Profil des populations participantes

L'analyse du profil des 652 répondants met en évidence une grande diversité dans les lieux et conditions d'exercice des préparateurs/préparatrices en pharmacie.

La répartition géographique montre une présence quasi équilibrée entre les zones rurales et urbaines :

- 39,4 % des répondants (257 préparateurs) exercent en milieu rural,
- 38,7 % (252 répondants) travaillent dans des officines situées en centre commercial, généralement en zone urbaine.

Cette parité territoriale témoigne d'un ancrage fort de la profession sur l'ensemble du territoire, mais soulève également des questions d'accessibilité aux formations DPC, notamment en zones moins bien desservies.

Sur le plan structurel, la majorité des répondants déclarent exercer dans des officines de taille moyenne, particulièrement celles comptant entre 5 et 10 salariés (42,5 %).

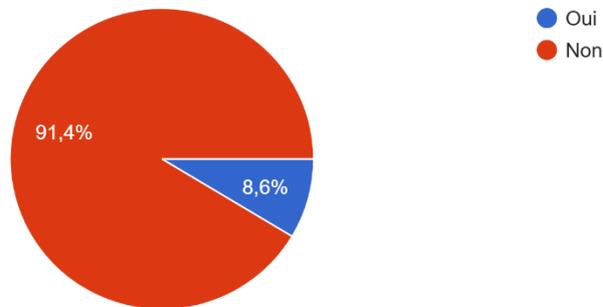
Ce profil varié des répondants constitue un échantillon représentatif de la diversité des conditions d'exercice de la profession, et pose les bases pour une réflexion adaptée sur les besoins en formation et en accompagnement des préparateurs/préparatrices en pharmacie.

4) Création de compte sur le site de l'ANDPC

Avez-vous, en tant que professionnel de santé, créé un compte sur le site de l'ANDPC

?<https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

652 réponses

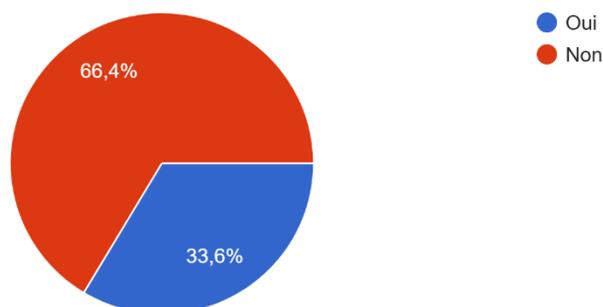


L'enquête révèle que de nombreux préparateurs/préparatrices en pharmacie n'ont pas encore créé de compte sur le site de l'ANDPC. Ce résultat souligne **un manque de sensibilisation ou des obstacles pratiques** à l'utilisation de cette plateforme. Il est important de renforcer la communication autour du DPC pour faciliter son adoption par les préparateurs/préparatrices en pharmacie d'officine.

5) Réalisation d'une action DPC

Avez-vous déjà réalisé une action dans le cadre du DPC ?

652 réponses



Sur les **652 personnes ayant répondu à cette question**, il ressort que :

- **33,6 %** déclarent avoir **déjà réalisé une action** dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC) ;
- Tandis que **66,4 %** n'ont **jamais engagé d'action** relevant de ce dispositif.

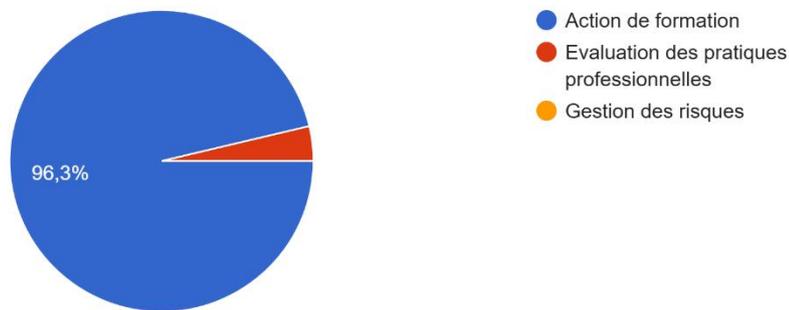
Ces données mettent en lumière une participation encore **modeste** aux démarches de DPC : **2/3 des répondants** ne se sont pas encore inscrits dans une dynamique de formation continue ou d'évaluation des pratiques professionnelles.

Ce constat soulève **plusieurs pistes de réflexion** :

- Une possible méconnaissance du dispositif,
- Des freins d'ordre logistiques ou organisationnels,
- Ou encore une perception d'utilité insuffisante de la part des professionnels.

De quelle action s'agissait-il?

215 réponses



Parmi les répondants (215 réponses enregistrées) ayant déclaré avoir réalisé une action dans le cadre du DPC, la quasi-totalité évoque une **action de formation** :

- **96,3 %** des réponses concernent la **formation continue** ;
- **3,7 %** relèvent de l'**évaluation des pratiques professionnelles (EPP)** ;

Cette répartition met en évidence une **concentration très marquée sur le volet « formation »** du dispositif DPC, au détriment des autres composantes prévues par la réglementation.

A la question : « **Pourriez-vous décrire précisément l'intitulé de l'action suivie dans le cadre du DPC et ses modalités ?** »

141 répondants ont apporté les réponses suivantes :

<i>Thématiques de formation</i>	Occurrences
<i>Vaccination</i>	34
<i>Effets indésirables des traitements anticancéreux</i>	12
<i>Contraception</i>	10
<i>Micronutrition</i>	7
<i>Oncologie / cancer (hors effets indésirables)</i>	7
<i>Diabète</i>	6
<i>dermo cosmétique / dermatologie</i>	5
<i>Infertilité / femme enceinte / allaitement</i>	5
<i>Tabac</i>	4
<i>Interactions médicamenteuses</i>	4
<i>AVK / anticoagulants</i>	4
<i>Pathologies digestives</i>	3
<i>Iatrogénie / médicaments chez la personne âgée</i>	3
<i>Matériel médical / HAD / orthopédie</i>	3
<i>TROD (angine, covid, cystite)</i>	3
<i>Asthme</i>	3
<i>Aromathérapie / phytothérapie / gemmothérapie</i>	3
<i>Psychiatrie / dépression / troubles psy</i>	3
<i>Endométriose</i>	3
<i>Connaissances générales officinales / circuit médicament</i>	2
<i>Hémopathies / antiépileptiques / antiparkinsoniens</i>	2
<i>Homéopathie</i>	2
<i>Suivi patient / conseils au comptoir</i>	2
<i>Dénutrition</i>	2
<i>Premier secours</i>	2
<i>Plaies / pansements</i>	1
<i>MICI</i>	1
<i>Système digestif</i>	1
<i>Langue étrangère (anglais)</i>	1
<i>Biosimilaires</i>	1
<i>Reconversion professionnelle</i>	1
<i>Infections tropicales</i>	1
TOTAL	141

Les réponses font apparaître un large éventail de thèmes abordés par les participants, allant de la vaccination, la gestion des effets secondaires en oncologie, la contraception, la micronutrition, jusqu'aux pathologies spécifiques comme le diabète, les troubles digestifs ou les affections dermatologiques. Elles reflètent la **diversité des sujets rencontrés par les préparateurs/préparatrices** en pharmacie dans leur pratique professionnelle.

Les formations portant sur le cancer et la gestion des effets indésirables liés aux chimiothérapies représentent une part significative (12,6 %). Cela souligne l'importance croissante de la pharmacie d'officine dans l'accompagnement des patients atteints de cancer.

La contraception, le diabète, les anticoagulants, ainsi que les pathologies chroniques comme l'asthme ou les maladies inflammatoires intestinales (MICI) apparaissent aussi comme des domaines fréquents.

Les **modalités de formation sont diversifiées**, mêlant formation en présentiel et à distance.

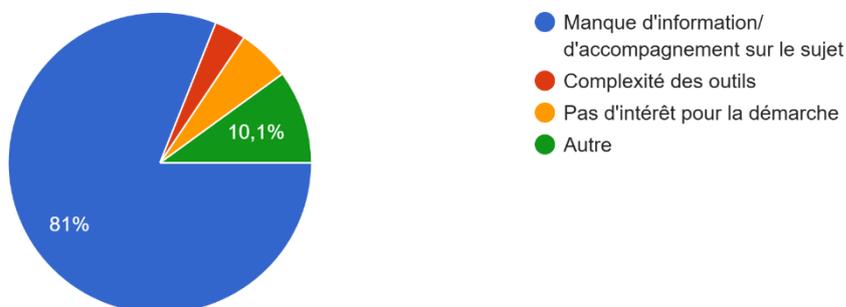
Certaines actions de formation mentionnées ne sont, à ce jour, pas éligibles au Développement Professionnel Continu (DPC), ce qui traduit **une connaissance encore partielle des critères d'éligibilité des actions de formation dans ce cadre**.

Une confusion est observée entre les actions relevant de la formation professionnelle continue et celles du développement professionnel continu. Cela met en évidence un besoin renforcé de communication et d'information auprès de la profession."

6) Tracabilité d'une action DPC

Pour quelle raison n'avez-vous pas assuré la tracabilité de votre action de DPC ?

179 réponses



Le graphique ci-dessus présente les réponses de 179 participants à la question : « **Pour quelle raison n'avez-vous pas assuré la tracabilité de votre action de DPC ?** »

La majorité « écrasante » des répondants (81 %) indique un **manque d'information et/ou d'accompagnement sur le sujet**, ce qui constitue l'obstacle principal à la tracabilité.

Les autres raisons sont beaucoup moins représentées :

- Les **outils jugés complexes** sont mentionnés par une **minorité** (en orange, 3.4%),
- De même que le **manque d'intérêt pour la démarche** (en jaune, 5.6%), représentant chacun une faible proportion des réponses.

Pistes de réflexion :

Ce graphique interroge la manière dont **l'information sur la tracabilité du DPC est diffusée et comprise** par les préparateurs/préparatrices en pharmacie. Cela invite à questionner les conditions nécessaires pour favoriser une meilleure appropriation de la tracabilité, au-delà des seuls outils ou obligations.

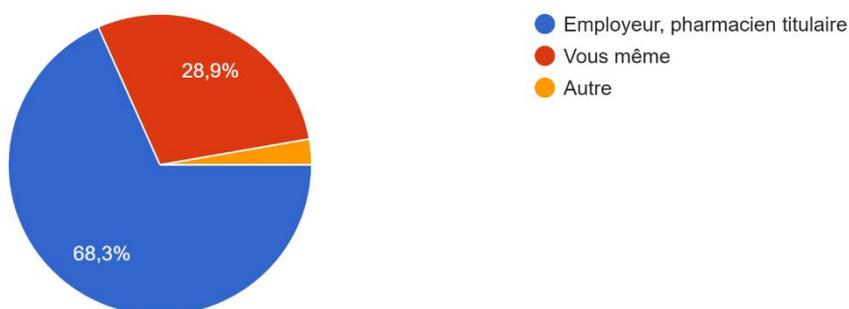
En réponse à la question : « **Pouvez-vous préciser les raisons pour lesquelles cette traçabilité n'a pas été assurée ?** », les préparateurs et préparatrices en pharmacie ont principalement évoqué les éléments suivants (verbatim extraits des 15 réponses à cette question) :

1. « *Je ne savais pas qu'il fallait le faire ! Peut-être ma titulaire l'a fait* »
2. « *Mon employeur gère le suivi.* »
3. « *Je n'ai pas pu enregistrer mon action car non identifié.* »
4. « *Je pensais que l'organisme le faisait directement.* »
5. « *Pas eu le temps !* »
6. « *Pas de compte pour les préparateurs.* »
7. « *Je ne savais pas qu'il fallait s'inscrire et je ne connais pas ce site.* »
8. « *Formation faite il y a plus de 10 ans. Je pense que ça n'existait pas encore.* »
9. « *Formation non terminée.* »
10. « *Formation à distance à domicile : 2020-2021, crise sanitaire* »

7) Initiative de formation

A l'initiative de qui l'action a-t-elle été mise en place ?

218 réponses



Les réponses montrent que la **majorité des actions ont été initiées par l'employeur** (le pharmacien titulaire, 68,3 %), ce qui peut témoigner d'une dynamique collective de formation.

Dans le même temps, **une part importante d'initiatives émanent des répondants eux-mêmes** (28,9 %), traduisant un **engagement personnel** et une volonté d'agir de manière autonome. La catégorie « Autre » reste marginale (2,8 %).

"En réponse à la question : « **Précisez à l'initiative de qui l'action a-t-elle été mise en place ?** », les préparateurs et préparatrices en pharmacie ont principalement évoqué les éléments suivants (verbatim extraits des 5 réponses à cette question) :

1. « *Commun accord. Je propose, les pharmaciens titulaires valident ou non en fonction de l'intérêt.* »
2. « *Collègue préparateur.* »
3. « *Le CNP PPO.* »
4. « *Les 2 propositions : j'en ai fait la demande et il m'a enregistré à une formation.* »
5. « *L'organisme de formation.* »

8) Thématiques de formation envisagée

A la question : **Pourriez-vous sélectionner une action de cette liste de formations éligibles au DPC, susceptible de vous intéresser ?**

640 répondants ont apporté les réponses suivantes :

Thématiques de formation	Occurrences	%
Bon usage des médicaments	263	41.1%
Maitrise des fondamentaux de l'Education Thérapeutique du Patient	160	25%
Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte	244	38.1%
Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse	350	57.7%
Bon usage des dispositifs médicaux	259	40.5%
Maitrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins	95	14.8%
Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière	207	32.3%
Promotion de la vaccination	174	27.2%
Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux d'écrans, achats compulsifs, sexe	190	29.7%
Amélioration de la prise en charge de la douleur	328	51.2%
Total de réponses sélectionnées	2270	

Le formulaire visait à recueillir les attentes des préparateurs/préparatrices concernant les thématiques de formation à prioriser. Les répondants pouvaient sélectionner plusieurs thématiques, d'où le nombre important de réponses au total.

Les résultats montrent un **intérêt fort pour des thématiques cliniques et concrètes**, en lien direct avec la pratique quotidienne.

3 domaines ressortent nettement :

1. **La santé de la femme** est la thématique la plus citée (57,7 %). Les sujets liés à la contraception, la grossesse, la ménopause ou encore l'endométriose suscitent un vif intérêt.
2. **La prise en charge de la douleur** arrive en deuxième position (51,2 %), traduisant une préoccupation majeure dans la qualité de vie des patients.
3. **Le bon usage des médicaments** (41,1 %) complète ce trio de tête, soulignant l'importance de la sécurisation des traitements.

D'autres thématiques suscitent également un intérêt notable :

- **Bon usage des dispositifs médicaux** : 40,5 %
- **Prise en charge des cancers chez les jeunes** : 38,1 %
- **Promotion d'un mode de vie sain** (alimentation, activité physique) : 32,3 %
- **Prévention et accompagnement des addictions** : 29,7 %
- **Vaccination** : 27,2 %
- **Éducation thérapeutique du patient (ETP)** : 25 %

Les résultats révèlent une attente claire de formations axées sur des **enjeux de terrain**, notamment la santé des femmes, la douleur, le bon usage des thérapeutiques et la prise en charge de pathologies spécifiques.

A la question : **Quelle action de formation, en dehors de cette liste, souhaiteriez-vous mettre en place dans le cadre de votre DPC ?**

209 répondants ont apporté les réponses suivantes :

Thématiques principales	Occurrences
<i>Premiers secours</i>	28
<i>Micronutrition / Nutrition / Diététique</i>	26
<i>Vaccination</i>	20
<i>Orthopédie / Maintien à domicile / Matériel MAD</i>	19
<i>Phytothérapie / Aromathérapie / Médecines naturelles</i>	18
<i>Allaitement / Parentalité</i>	11
<i>Psychiatrie / Santé mentale / Dépression</i>	10
<i>Diabète / Pathologies chroniques</i>	10
<i>TROD (angine, cystite...)</i>	9
<i>Dermatologie / Cosmétiques / Pansements</i>	9
<i>Vétérinaire</i>	7
<i>Langues (Anglais, etc.)</i>	6
<i>Cancérologie / Anti-cancéreux</i>	5
<i>Gestion patients difficiles / agressivité</i>	5
<i>Digitalisation / Web / Législation</i>	4
<i>Pédiatrie</i>	4
<i>Procréation / FIV / Gynécologie</i>	4
Autres / Divers	14
Total	209

L'analyse des 209 réponses met en évidence des attentes bien définies en matière de formation. Les propositions recueillies s'articulent autour de **3 grands axes** : **le développement des compétences pratiques, l'approfondissement du conseil santé, et l'adaptation aux évolutions du métier officinal.**

Plusieurs thématiques prioritaires se dégagent nettement. Les préparateurs/préparatrices en pharmacie expriment principalement le besoin de :

Maîtriser et/ou renforcer la pratique des gestes techniques et/ou des nouveaux actes en officine

- Formation aux gestes de premiers secours (**forte récurrence**)
- Vaccination (rappel des protocoles, élargissement aux préparateurs, au-delà de grippe/COVID)
- TROD angine et cystite : mise en pratique et cadre réglementaire
- Matériel médical, pansements, orthopédie, maintien à domicile

Renforcer les compétences en conseil nutritionnel et naturel

- Forte demande autour de la micronutrition, la diététique, et les médecines naturelles (phytothérapie, aromathérapie, homéopathie)

Mettre à jour certaines connaissances thérapeutiques

- Diabète, cardiologie, dermatologie, oncologie
- Connaissance des nouveaux médicaments, interactions, pharmacologie

Développer des compétences transversales

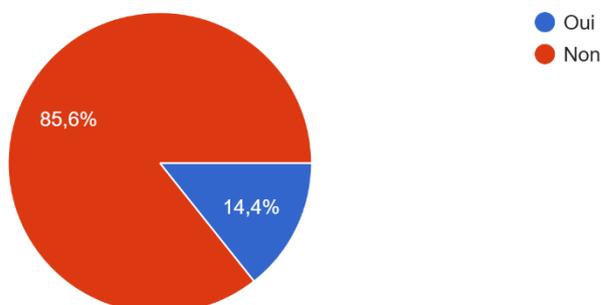
- Communication avec les patients, gestion des situations sensibles ou conflictuelles
- Langues étrangères, notamment l'anglais
- Intérêt pour les sujets de digitalisation et législation officinale

Certaines actions de formation citées sont, à ce jour, non éligibles au DPC.

9) Financement des formations

Connaissez-vous les modalités de financement des actions de formation éligibles au DPC pour les préparateurs en pharmacie ?

648 réponses

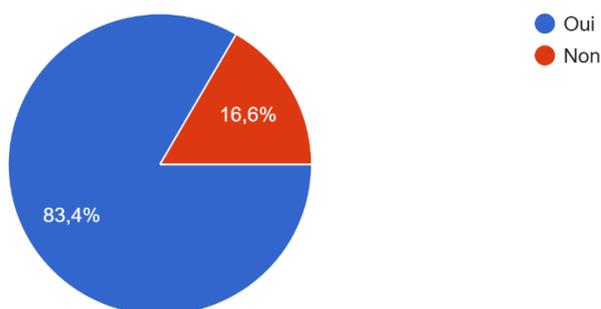


La très grande majorité des préparateurs/préparatrices en pharmacie (85,6 %) **ne connaît pas les modalités de financement des formations DPC**. Ce déficit d'information constitue un frein potentiel à l'accès à la formation, malgré un intérêt marqué pour de nombreux thèmes.

10) Information sur le DPC

Souhaiteriez-vous obtenir plus d'informations sur le DPC ?

644 réponses

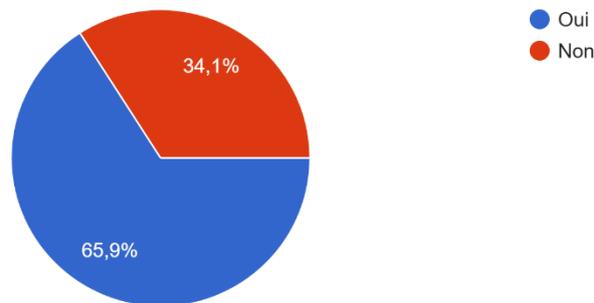


Une large majorité des répondants (83,4 %) expriment le souhait **d'obtenir davantage d'informations sur le DPC**. Ce résultat confirme un besoin fort de sensibilisation et de communication autour du dispositif, en cohérence avec la méconnaissance des modalités de financement.

11) Modalités pédagogiques

Jugez-vous que les modalités de mise en œuvre des formations éligibles au DPC soient adaptées à vos attentes (e-learning, lieu et organisation des formations en présentiel) ?

625 réponses



Près des 2/3 des répondants (65,9 %) estiment que les modalités de mise en œuvre des formations DPC (e-learning, lieu, organisation en présentiel) sont **adaptées à leurs attentes**. Toutefois, plus d'un tiers (34,1 %) expriment une insatisfaction, soulignant un besoin d'ajustement dans l'organisation ou l'accessibilité des formations.

L'analyse des réponses ci-dessus met en évidence **un besoin important d'information sur le Développement Professionnel Continu (DPC)**.

En effet, seuls 14,4 % des répondants déclarent connaître les modalités de financement des actions de formation DPC, ce qui traduit une méconnaissance généralisée du sujet. Cette lacune est corroborée par le fait que 83,4 % des participants expriment le souhait de recevoir davantage d'informations à ce sujet.

12) Freins à la mise en œuvre

A la question : **Quels sont les freins auxquels vous avez déjà été confrontés lors de la mise en place d'une action éligible au DPC ?**

Voici la synthèse des freins à la mise en place d'actions DPC pour les préparateurs/préparatrices en pharmacie (280 répondants) :

1. Manque de temps et d'organisation (85 occurrences)

Le frein le plus cité concerne la difficulté à se libérer du temps, que ce soit pour suivre la formation ou pour s'organiser en officine.

« Le manque de temps et d'organisation à l'officine »

« Arriver à se libérer 1 ou 2 journées sur des plannings parfois chargés »

« Manque de temps sur le mieux de travail pour effectuer la formation »

« Difficulté à dégager du temps, présence indispensable à l'officine »

2. Rôle de l'employeur (75 occurrences)

Le refus ou la non-implication de l'employeur est un frein majeur, qu'il s'agisse de : libérer du temps, financer ou simplement informer les préparateurs/préparatrices en pharmacie.

« Le titulaire qui ne veut pas être éligible au DPC »

« Refus du titulaire »

« Les titulaires de la pharmacie ne m'ont jamais proposé de faire une formation DPC »

« Manque de dialogue avec la titulaire »

« Employeur réticent, non suivi de l'employeur »

« Le frein c'est notre pharmacien titulaire qui n'est pas prêt à accepter l'évolution des préparateurs en pharmacie »

4. Accessibilité et modalités des formations (40 occurrences)

Les formations apparaissent : peu nombreuses, trop éloignées, avec des annulations fréquentes, inadaptées aux besoins des préparateurs/préparatrices en pharmacie.

« Difficulté à trouver une formation proche de notre domicile et intéressante »

« Les formations proposées aux préparateurs ne sont pas éligibles au DPC »

« Annulation d'une formation DPC au dernier moment faute de participants »

« Le catalogue de formations n'est pas assez large pour les préparateurs »

« Lieux de formation trop éloignés »

3. Financement (30 occurrences)

Les problèmes financiers ou le refus de prise en charge constituent également un obstacle fréquent.

« Pas de budget formation »

« Remboursements de frais non effectués par le titulaire »

« Manque de prise en charge par l'employeur »

5. Manque d'information / méconnaissance (25 occurrences)

Certains préparateurs/préparatrices en pharmacie ne connaissent pas le DPC ou ne savent pas comment s'inscrire aux actions.

« *Personne ne m'a parlé du DPC* »

« *Je ne savais pas qu'il fallait créer un compte sur le site* »

« *Pas de communication officielle claire* »

6. Conditions de réalisation (15 occurrences)

Les conditions de réalisation de la formation sont également exposées comme un frein **Certaines actions de formation citées sont, à ce jour, non éligibles au DPC.**

: suivre la formation hors temps de travail, difficultés avec le e-learning et notamment l'absence de possibilité de poser des questions.

« *Formation en dehors du temps de travail un peu compliquée à réaliser seule* »

« *Le e-learning est difficile d'être réalisé à l'officine* »

« *Vaccination e-learning, on ne peut pas poser de question* »

Aussi, nous profitons de ce rapport d'enquête pour **rappeler que les formations obligatoires, comme les actions de DPC, ne peuvent pas être effectuées en dehors du temps de travail.**

7. Reconnaissance et motivation (10 occurrences)

L'absence de reconnaissance ou de valorisation freine également la motivation.

« *Manque de reconnaissance au niveau du salaire* »

« *Refusé pour les préparateurs* »

« *Nous sommes relégués au second plan, les pharmaciens avant tout* »

En conclusion, le **manque de temps et d'organisation** constitue le frein principal, mentionné dans 85 témoignages. **Le rôle du pharmacien ou de la pharmacienne titulaire** est déterminant, avec 75 occurrences de refus ou de manque de soutien. Les difficultés liées au **financement, à l'accessibilité des formations** et à la méconnaissance du dispositif représentent également des obstacles importants. Enfin, des freins liés aux **modalités de réalisation** des formations et au manque de **reconnaissance professionnelle** viennent compléter ce tableau.

13) Les évolutions du DPC souhaitées

A la question : **Quelles évolutions du DPC vous sembleraient intéressantes ?**

146 répondants ont apporté les réponses suivantes :

<i>Thématique</i>	<i>Idées principales exprimées</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>
<i>Obligation du DPC</i>	Imposer un suivi et un contrôle effectif de l'obligation de DPC	34
<i>Accessibilité, modalités de formation et d'organisation du DPC</i>	Simplifier et faciliter les démarches (plateforme dédiée, application mobile, inscription autonome, plus de formations en présentiel, des formations en classes virtuelles)	36
<i>Reconnaissance des compétences et des formations</i>	Valoriser les compétences des préparateurs/préparatrices en pharmacie et assurer la reconnaissance des formations (ajout sur le CV)	26
<i>Communication et information</i>	Accéder à une meilleure communication et information sur le DPC (relances automatiques, communication directe, claire, régulière...)	18
<i>Reconnaissance salariale</i>	Revaloriser les salaires au regard du développement des compétences	11
<i>Plus de contenus de formation</i>	Augmenter le nombre de thématiques éligibles au DPC (micronutrition, DU)	18
<i>Financement</i>	Simplifier la prise en charge financière et augmenter le financement des formations	3

Voici la synthèse des attentes des préparateurs/préparatrices en pharmacie Concernant le DPC

Les retours recueillis dans le cadre de cette enquête mettent en évidence **plusieurs leviers d'amélioration** afin de faciliter l'accès, renforcer la participation et accroître l'impact des actions de Développement Professionnel Continu (DPC) auprès des préparateurs et préparatrices en pharmacie.

1. Une demande forte pour rendre le DPC « réellement » obligatoire

Dans 34 retours, les préparateurs/préparatrices expriment le souhait que le DPC devienne une obligation formelle, assortie d'un suivi et de contrôles réguliers. Pour beaucoup, un cadre équivalent à celui des pharmaciens permettrait d'impliquer davantage les équipes officinales dans une démarche continue de formation.

Aussi, nous profitons de ce rapport d'enquête pour rappeler que **l'obligation de DPC pour les préparateurs/préparatrices en pharmacie existe depuis 2016**, via ce décret d'application : [Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016](#).

L'employeur, communément, le pharmacien/pharmacienne titulaire est responsable du contrôle de cette obligation, comme le stipule le décret.

Chaque préparateur/préparatrice en pharmacie d'officine doit, par période de 3 ans, suivre un parcours de DPC

(Développement pédagogique continu) combinant de la formation et/ou de l'évaluation de pratiques professionnelles et/ou de la gestion des risques. Un minimum de 2 actions de deux types différents est requis pour remplir son obligation de DPC.

Pour cela, les préparateurs/préparatrices en pharmacie doivent **s'inscrire à des actions de DPC publiées sur le site de l'Agence nationale du DPC** (<https://www.agencedpc.fr/>).

Néanmoins, au vu des réponses, le besoin d'évolution semble davantage porter sur la mise en place d'un **contrôle externe à l'officine** concernant la participation des préparateurs/préparatrices en pharmacie aux actions éligibles au DPC.

2. Des modalités d'accès et de participation à simplifier

C'est la demande la plus fréquente, mentionnée dans 36 réponses. Les préparateurs/préparatrices en pharmacie souhaitent une simplification des démarches administratives (plateforme unique, interface intuitive, inscription directe), ainsi qu'une offre plus flexible : formations en présentiel, classes virtuelles, ou formats courts compatibles avec leurs contraintes professionnelles.

3. Un besoin de valorisation des compétences acquises

À travers 26 témoignages, les préparateurs/préparatrices expriment le besoin que les formations suivies soient reconnues : via leur intégration au parcours professionnel, dans les opportunités d'évolution, ou à travers une meilleure prise en compte au sein de l'équipe officinale.

4. Une meilleure communication sur le DPC

Pour de nombreux préparateurs/préparatrices en pharmacie, l'information sur le DPC reste insuffisante. Beaucoup aimeraient être mieux informés des démarches, droits ouverts et offres disponibles, via des relances automatisées, des supports simples ou des canaux de communication plus directs.

5. Un lien plus clair entre formation et reconnaissance salariale

Ce point souligne une attente de reconnaissance concrète des efforts de formation. Les compétences acquises grâce au DPC devraient pouvoir se traduire, selon eux, par des revalorisations salariales ou des perspectives d'évolution de poste.

6. Une offre de formation à élargir et à diversifier

Également citée, cette demande concerne le contenu des formations. Les préparateurs/préparatrices souhaitent davantage de thématiques concrètes et actuelles : micronutrition, accompagnement du patient, nouvelles missions officinales, voire formations diplômantes ou spécialisées.

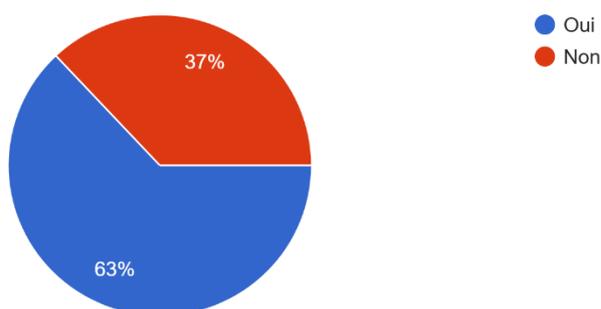
7. Un meilleur accompagnement sur le financement

Moins souvent évoqué (3 occurrences), l'aspect financier reste un frein pour certains. Des propositions émergent pour simplifier la prise en charge des coûts ou renforcer les aides disponibles afin de permettre un meilleur accès au DPC.

14) Des réunions d'information sur le DPC

Jugeriez-vous opportun de participer à des réunions d'information, à distance, sur la mise en place, l'organisation, le contenu et le financement d'une action éligible au DPC ?

624 réponses



63 % des répondants se disent favorables à la **participation à des réunions d'information** à distance sur le DPC, notamment concernant sa mise en place, son organisation, son contenu et son financement. Cela traduit un intérêt significatif pour **une meilleure compréhension du dispositif**.

Synthèse du rapport d'enquête

L'un des enseignements majeurs de cette enquête réside dans **l'insuffisance de communication et d'information concernant le Développement Professionnel Continu (DPC)**.

En effet, un grand nombre de préparateurs/préparatrices en pharmacie **méconnaissent les modalités d'accès** aux formations, notamment l'obligation de créer un compte sur la plateforme de l'ANDPC.

Ce déficit de sensibilisation constitue un obstacle significatif à leur participation aux actions de formation éligibles au DPC.

Un second frein identifié est le **manque de soutien de la part des employeurs**, principalement lié à une organisation interne peu favorable à la libération du personnel et à un manque de disponibilité des salariés pour se former.

Ce défaut d'accompagnement est aggravé par une communication insuffisante : les informations relatives à l'offre de formation ne sont pas systématiquement transmises.

Il est à noter que, si la majorité des actions de DPC suivies sont proposées par les employeurs, une proportion non négligeable de répondants (28,9 %) s'engage dans des démarches de formation de manière autonome. Ce constat témoigne d'un besoin d'indépendance et d'un souhait de pouvoir choisir des formations en adéquation avec leurs attentes professionnelles, plutôt que de suivre exclusivement celles imposées par leur hiérarchie.

Les résultats de l'enquête révèlent ainsi la nécessité de rendre **l'offre de formation plus accessible**, plus visible et plus diversifiée, afin que les préparateurs/préparatrices en pharmacie puissent sélectionner des parcours correspondant pleinement à leurs besoins spécifiques.

Les thématiques des formations suivies portent principalement sur la santé de la femme, le bon usage des médicaments et la gestion de la douleur. Cependant, les répondants expriment un intérêt croissant pour des domaines complémentaires tels que la pédiatrie, la santé mentale, la micronutrition ou encore la gestion des situations d'urgence. Ce besoin d'élargissement des contenus de formation traduit une volonté **d'adapter les compétences aux évolutions actuelles de la pratique officinale**.

Par ailleurs, une demande importante de **flexibilité dans les modalités de formation** est formulée. Les répondants privilégient un format mixte, associant présentiel et e-learning, et souhaitent que les horaires proposés soient compatibles avec leurs contraintes professionnelles.

La question de la traçabilité des actions de DPC constitue également un point de vigilance. En effet, **82 % des répondants déclarent ne pas avoir assuré la traçabilité de leurs formations**, principalement en raison d'un manque d'informations sur les démarches à suivre et de la complexité des outils disponibles. Cette carence dans le suivi nuit à l'efficacité du dispositif et met en évidence la nécessité d'une simplification des procédures, ainsi que d'un accompagnement structuré.

Les préparateurs/préparatrices en pharmacie expriment d'ailleurs le **besoin d'une communication renforcée** sur ce sujet et d'un **appui opérationnel** pour garantir l'enregistrement correct de chaque action suivie.

Enfin, les préparateurs/préparatrices en pharmacie aimeraient rendre le DPC « réellement obligatoire » pour leur profession, avec éventuellement **un contrôle renforcé, réalisé par un organisme externe à l'officine.**

En conclusion, l'enquête souligne la nécessité d'une **amélioration de la communication sur les actions de DPC**, ainsi qu'une adaptation des formations aux contraintes professionnelles des préparateurs/préparatrices en pharmacie d'officine. Il apparaît, au regard de cet enquête, crucial de rendre les formations **plus accessibles, mieux reconnues, et accompagnées d'une information claire et d'un soutien de la part des employeurs.**

Ces évolutions permettraient de renforcer l'implication des préparateurs/préparatrices en pharmacie dans leur parcours de formation continue, et de revaloriser pleinement leur rôle au sein des officines.

En effet, le **préparateur/préparatrice en pharmacie** occupe **une position centrale dans le parcours de soins du patient**. Présent(e) au cœur de l'équipe officinale, il/elle contribue activement à la dispensation sécurisée des traitements, à l'accompagnement thérapeutique, à l'écoute et au suivi des patients. Dans un contexte d'évolution constante, d'élargissement des missions officinales, de développement de nouvelles pratiques (vaccination, entretiens pharmaceutiques, PDA, etc.) et attentes croissantes de la population, **le maintien et le développement continu des compétences constituent un impératif.**

La formation initiale ne permet plus, à elle seule, de répondre à ces enjeux. **La formation continue, et notamment les actions de DPC**, s'imposent comme **un levier indispensable** pour garantir une pratique professionnelle rigoureuse, sécurisée et actualisée. Ces actions permettent aux préparateurs/préparatrices en pharmacie de **suivre les évolutions du système de santé et de répondre aux besoins de santé publique.**

Faciliter l'accès au DPC, c'est **valoriser l'engagement professionnel** des préparateurs/préparatrices en pharmacie et garantir la qualité de la prise en charge des patients. Il s'agit d'un **enjeu stratégique pour accompagner les mutations du système de soins et renforcer la coordination interprofessionnelle.**